



Je n'ai rien dit pensant que les choses allaient s'arrêter.

Et c'est bien parce que je n'ai rien dit, que les choses ont continué !



**COMBATTRE
LES VIOLENCES
SEXISTES
ET SEXUELLES**

**Lorsque l'histoire des uns permet
d'avertir sur l'histoire des autres !**

Harcèlement sexuel : Une victoire qui en appelle d'autres !
Le Conseil d'État Condamné ! Le tribunal de Verdun condamne aussi !

Le 22 mai 2023 le tribunal administratif de Montreuil faisait le procès d'une administration défaillante pour protéger une victime de harcèlement sexuel.

Le 6 juin 2023, le Tribunal Administratif de Montreuil rend alors son jugement **condamnant le Conseil d'État** pour des faits de harcèlement sexuel commis par un de ses agents et pour ne pas avoir accordé, à la plaignante reconnue victime, la protection nécessaire au titre des faits de harcèlement sexuel.

Le 15 octobre 2024, le Tribunal de Verdun de son coté donne raison à notre collègue **ÉLISE** agente de Verdun.

C'est donc avec une joie immense que la section CGT DDT 55 vous annonce que les faits de "harcèlement sexuel" signalés par notre collègue Elise (site de Verdun), dont le dossier a été entièrement construit par la CGT, ont été reconnus par le tribunal de Verdun.

«Le prévenu a bien été déclaré coupable (en première instance) des faits de harcèlement sexuel et condamné à une peine d'emprisonnement de 8 mois assortie d'un sursis simple le tout accompagné de dommages et intérêts et interdiction d'approcher la victime pendant 3 ans».

Les adhérents de la CGT DDT 55, peuvent être fiers d'appartenir à un tel syndicat.

Deux ans de combat acharné, difficile, pour notre section syndicale qui a mené seule l'entièreté de la démarche. Il aura fallu faire face à d'innombrables résistances, des intimidations, des menaces qui n'honorent pas ceux qui ont tout fait pour regarder ailleurs, ou encore pour tenter de détourner et d'étouffer la vérité.

Les silences, les mensonges, les manigances, n'ont pas résisté face au courage. C'est bien ainsi!

Élise n'a donc pas été condamnée une seconde fois pour le simple fait d'avoir été une femme face à son agresseur!

C'est la victoire du syndicalisme de classe et de combat, c'est surtout une victoire pour toutes les femmes et **c'est pour cela qu'elle est encore plus belle cette victoire**

Prochain épisode : Le prévenu peut encore faire appel de cette décision.

Prochain rendez-vous : Le Tribunal Administratif, pour juger du rôle de l'administration dans cette affaire.

Peu importe les manipulations, les silences, les stratégies de mauvais goût : Rien ne peut résister à la véracité d'un fait.

Après plus de deux ans de combat, la parole de la victime a donc été écoutée et entendue par le Tribunal.

Exposée à des souffrance, au refus de se voir accorder la protection fonctionnelle, à l'absence d'accompagnement social, psychologique et médical, notre collègue a du faire face à **une enquête administrative bâclée** conduisant à de simples remontrances pour le harceleur.

Parole mise en doute, comme tant d'autres, elle sombre alors physiquement et psychologiquement. Arrêt de travail, mi-temps thérapeutique.

L'inaction de l'administration la ronge chaque jour.

C'est avec le soutien inconditionnel de la CGT DDT 55 que nous avons vu une collègue abattue, mais une victime courageuse qui s'est alors présentée au tribunal pour dire à quel point sa vie a été brisée : sa vie professionnelle comme sa vie personnelle.

A nos yeux, **L'administration a commis une erreur d'appréciation** en estimant, par son inaction, que « le comportement global du supérieur hiérarchique n'était pas constitutif de faits de harcèlement sexuel ».

Dans cette affaire, encouragée par la CGT, la plaignante a souhaité également dénoncer, devant le TA, la responsabilité de l'administration (son employeur) pour des manquements fautifs à l'obligation de protection et de sécurité, en s'abstenant de prendre des mesures conservatoires adaptées, d'accompagner correctement la victime et de prononcer une sanction à l'encontre du harceleur **qui soit proportionnelle à la gravité des faits.**

Toutes ces décisions de justice doivent conduire à un changement radical des pratiques et des mentalités de la part de nombreuses administrations qui fuient leurs responsabilités lorsqu'elles sont confrontées à de tels agissements.

LES FEMMES ONT PRIS LA PAROLE, PLUS RIEN NE POURRA ÊTRE COMME AVANT ! N'EN DÉPLAISE AUX HARCELEURS ET AUX DEGUEULLASSES !

Au travail

80% de femmes sont victimes de sexe ;

93% déclarent des conséquences sur leur sentiment d'efficacité personnelle ;

1 femme sur 5 est victime de harcèlement sexuel ;

97% des faits communiqués aux cellules de signalement de la Fonction Publique d'État sont sans suite.

**Pour affichage
(oct 2024)**

LA CGT DDT 55

